



SUR LES SENTIERS DE LA MICHNA



Massekhet Makot Chapitre 2 michna 1



Accidents survenus lors de chutes de hauteur, et en coupant du bois



Voici ceux qui sont exilés : celui qui tue une personne par inadvertance. Il poussait un rouleau [de ponçage] et [le rouleau] est tombé sur quelqu'un et l'a tué,

il était en train de faire descendre un tonneau et [le tonneau] est tombé sur quelqu'un et l'a tué, il descendait une échelle et il est tombé sur quelqu'un et l'a tué - Il est exilé.

En revanche, s'il tirait le rouleau [vers lui], et que [le rouleau] est tombé sur quelqu'un et l'a tué, s'il était en train de faire monter un tonneau, et la corde s'est cassée, et [le tonneau] est tombé sur quelqu'un et l'a tué, s'il grimpait sur une échelle, il est tombé sur quelqu'un et l'a tué - Il ne va pas en exil.

Voici la règle :

Celui qui est dans un mouvement descendant - est exilé. Et celui qui n'est pas dans un mouvement descendant - n'est pas exilé.

Le fer [de la hache] s'est échappé du manche et a tué [quelqu'un], Rabbi dit : « Il n'est pas exilé ». Et les Sages disent : « Il est exilé ». Si c'est de l'arbre qui est en train d'être coupé, Rabbi dit : « Il est exilé ». Et les Sages disent : « Il n'est pas exilé ».

אלו הן הגולין - ההורג נפש בשגגה.
היה מעגל במעגילה ונפלה עליו והרגתו,
היה משלשל ברחבית ונפלה עליו והרגתו,
היה יורד בסלם ונפל עליו והרגו -
הרי זה גולה.
אבל אם היה מושף במעגילה ונפלה עליו והרגתו,
היה דולה ברחבית ונפסק החבל ונפלה עליו והרגתו,
היה עולה בסלם ונפל עליו והרגו -
הרי זה אינו גולה.
זה הכלל:
כל שבדרך ירדתו - גולה. ושלא בדרך ירדתו - אינו גולה.
נשטם הברזל מקתו והרג -
רבי אומר: אינו גולה.
וחכמים אומרים: גולה.
מן העץ המתבקע -
רבי אומר: גולה.
וחכמים אומרים: אינו גולה.



דולה ברחבית -

il tire le tonneau du bas vers le haut.

נשטם הברזל מקתו -

alors qu'un homme coupait du bois, le fer de la hache s'est échappé du manche, et a tué quelqu'un.

מן העץ המתבקע -

un éclat du bois que l'on était en train de couper, a jailli dans les airs, et a tué quelqu'un.

מעגל במעגילה -

Il fait rouler une pierre ronde sur un toit pour en lisser le mortier.

משלשל ברחבית -

il fait descendre un tonneau du haut vers le bas, et la corde qui tient le tonneau lui échappe des mains.

מושף במעגילה -

il tire vers lui la pierre ronde du bas vers le haut (alors qu'il se trouve sur un toit en pente).





Objectifs

Au cours de l'étude cette Michna :

1. Vous étudierez les différents *mikrim* mentionnés dans la Michna, et vous comprendrez la différence entre les *mikrim* où l'assassin doit être exilé, et les *mikrim* où il est dispensé d'exil.
2. Vous étudierez les *ma'hlokot* (les points de désaccord) entre Rabbi et les Sages, et vous réaliserez que ces deux *ma'hlokot* n'en forment en fait **qu'une seule et même *ma'hloket***.



Exercice 1

1. Notre Michna comporte une *récha*, une *metsiata* et une *séfa*. Écrivez les deux premiers mots de la *metsiata* et de la *séfa*.

.....

.....

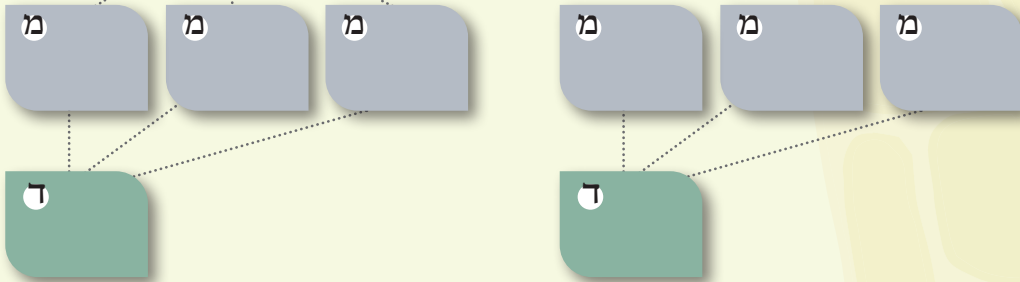
2. Dans quelle partie de la Michna y a-t-il une *ma'hloket* ? Qui sont les Tannaïm en désaccord ?

.....

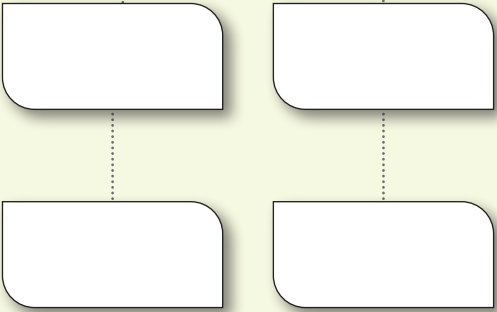
.....

3. Voici ci-dessous un schéma **KOMDAT** de la *récha* et de la *metsiata* de la Michna. Remplissez ce schéma, et coloriez les cases blanches avec les couleurs correspondant aux couleurs du **KOMDAT**.

Voici ceux qui sont exilés : celui qui tue une personne par inadvertance.



Voici la règle :





Exercice 2

La récha et la metsiata de la Michna : les accidents causés par une chute de hauteur

Étudiez en 'havrouta la récha et la metsiata de la Michna.

1. Classez les *mikrim* évoqués dans la *récha* et la *metsiata* en **trois paires de cas comparables**.
2. Pour chaque paire de cas, chaque élève décrira à son binôme le *mikré* où l'assassin doit être exilé, puis le second élève décrira au premier le *mikré* contraire, où l'assassin est dispensé d'exil.
3. Qu'ont en commun les *mikrim* où l'assassin doit s'exiler ?
Et qu'ont en commun les *mikrim* où l'assassin est dispensé d'exil ?
Pour répondre à ces deux questions, aidez-vous des explications des termes de la Michna, ainsi que du commentaire du Rambam ci-dessous.



Commentaire du Rambam

Si un homme fait monter un tonneau pour l'amener sur un toit, et la corde se casse, et le tonneau tombe sur quelqu'un,
ou si un homme monte sur une échelle, tombe sur quelqu'un et le tue - cet homme est dispensé d'exil.

En effet, ces accidents sont considérés comme inévitables. Des situations de ce genre ne se produisent généralement pas. Il s'agit d'événements inattendus qui sortent de l'ordinaire.

En revanche, si cet homme fait descendre un baril [avec une corde], et que ce baril tombe sur quelqu'un et le tue,

ou s'il descend d'une échelle, tombe sur quelqu'un, et le tue,

ou s'il passe un rouleau de ponçage [pour polir son toit], et que cette pierre tombe sur quelqu'un et le tue - cet homme doit être exilé.

Ainsi qu'il est dit : « וַיִּפֹּל עָלָיו וַיָּמָת » - « Il l'a fait tomber sur quelqu'un et l'a tué », (*Bamidbar* 35,23) ce qui implique que l'objet a chuté d'une certaine hauteur. De manière générale, une chute cause des dommages. En effet, par sa nature, quelque chose de lourd tombe rapidement vers le sol. Par conséquent, si la personne ne s'est pas précipitée et n'a pas rectifié efficacement son acte pendant la descente, elle doit être exilée.

(*Rambam : Hilkhhot rotséa'h vechemirat hanéfech* -

Règles relatives au meurtrier et à la préservation de la vie, chapitre 6, *halakha* 12)

4. Citez des *mikrim* tirés de votre vie quotidienne, qui correspondent aux cas évoqués dans la *récha* et la *metsiata* de la Michna, et pour lesquels les *dinim* seront : « La personne doit être exilée », ou bien « la personne est dispensée d'exil ». Justifiez vos propos.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Exercice 3

La séfa de la Michna : les accidents qui surviennent pendant que l'on coupe des arbres

La séfa de la Michna évoque deux *mikrim* liés à des accidents survenus pendant que l'on coupe des arbres.

Remplissez le schéma ci-dessous en employant vos propres termes.
(Aidez-vous des explications des termes de la Michna.)



Exercice 4

Les deux *ma'hlokot* figurant dans la séfa de la Michna se résument en fait en **une seule ma'hloket des Tannaïm** : il s'agit en effet de savoir comment interpréter le *passouk* « וְנִשַּׁל הַבְּרִזָּל מִן הָעֵץ » . En effet, ce *passouk* peut signifier : « Et le fer s'est échappé du manche » ou bien « Le fer a détaché un fragment de l'arbre à abattre », puis ce fragment a jailli et a tué quelqu'un.

וְזֶה דִּבְרֵי הַרְצִיחַ אֲשֶׁר יָנוּס שְׂמָה וְחָי אֲשֶׁר יָכָה אֶת רֵעֵהוּ בְּבִלְי דַעַת וְהוּא לֹא שָׂנָא לוֹ מִתְּמַל שְׁלֵשָׁם. וְאֲשֶׁר יָבֵא אֶת רֵעֵהוּ בִיעֵר לְחֹטֵב עֵצִים וְנִדְחָה יָדוֹ בְּגִרְזֹן לְכַרְתַּת הָעֵץ וְנִשַּׁל הַבְּרִזָּל מִן הָעֵץ וּמָצָא אֶת רֵעֵהוּ וּמָת, הוּא יָנוּס אֶל אַחַת הָעָרִים הָאֵלֶּה וְחָי.
(דברים יט, ד-ה)



Or, voici dans quel cas le meurtrier, en s'y réfugiant, aura la vie sauve : s'il a frappé son prochain sans intention, n'ayant pas été son ennemi antérieurement.

Ainsi, il entre avec son compagnon dans la forêt pour abattre du bois ; sa main brandit la hache pour couper l'arbre, **glisse le fer depuis le bois, et trouve son compagnon** qui en meurt : l'autre alors pourra fuir dans une de ces villes et sauver sa vie.

(Devarim 19,4-5)

1. Remplissez le tableau suivant en vous servant de la liste de propositions ci-dessous.

	Selon Rabbi	Selon les Sages
Le verbe « glisse » (וַיִּשַׁל) peut être remplacé par le verbe :		
Le « bois » évoqué dans ce <i>passouk</i> est :		
Qu'est-ce qui a « trouvé son compagnon » ? (Qu'est-ce qui a blessé son compagnon) ?		
Conclusion : quel est le <i>mikré</i> évoqué dans le <i>passouk</i> ? (Reprenez les termes de la Michna)		

Liste de mots :

- Le fer qui s'est détaché du manche de la hache
- Le manche qui est reliée au fer de la hache
- Un fragment de l'arbre que l'on coupe
- S'est échappé
- L'arbre que l'on coupe
- A jailli
- Le fer a glissé du manche et a tué
- Le fer a détaché un fragment de l'arbre qui est en train d'être coupé



